

Sujet : [INTERNET] Avis d'enquête publique CATELLA ROMORANTIN ET VILLEFRANCHE SUR CHER

De : genevieve DARTAU

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Date : 30/03/2023 14:29

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous ma contribution à l'enquête publique concernant l'exploitation de 2 entrepôts de stockage de matières combustibles sur Romorantin Lanthenay et Villefranche sur Cher.

Le projet , présenté par Mr Lorjeoux (Romo Dialogues 72) et la Société Catella ,comme "innovant et durable à rayonnement régional, ambitieux pour le développement de l'emploi, reconquête industrielle, développement durable" ..

On croirait rêver mais non, en fait ce sera plutôt un cauchemar pour notre territoire et ses habitants es.-

Après lecture des documents du dossier de l'enquête publique, des réserves inscrites dans le rapport de la MRAE, j'emets un avis **défavorable au projet de construction et d'exploitation des 2 bâtiments de la plateforme logistique.**

De plus j'estime indispensable la tenue **d'une réunion publique avec La Société Catella, les élus Romorantin, Villefranche et le commissaire enquêteur.** Les citoyens doivent être informés, obtenir des réponses à leurs questions **et le débat est indispensable** .La vérité n'est pas dans la revue municipale .J'ajoute être choquée par les dires du commissaire enquêteur que je peux lire ce matin 30 mars dans le journal local Nouvelle République . Je les trouve déplacés et en dehors de sa mission et de

son devoir d'impartialité.

Je souhaite que le Commissaire enquêteur accepte le principe de la réunion publique et en fasse la demande . De plus, Mr Lorjeoux s'était engagé à proposer une réunion publique pendant le temps de l'enquête publique ...je ne vois rien venir !

* Le projet est certainement une source de richesses pour Catella (sté **financière** spécialisée dans le marché de transactions immobilières et le développement des plateformes logistiques en Europe, avec **des mandats pour une valeur de 50 milliards d euros**).

mais

En quoi ce projet est il utile socialement, économiquement , écologiquement pour le territoire, ses habitants -es

alors que le défi est de limiter les effets du changement climatique,notamment réduire les émissions de gaz à effet de serre, protéger,tout mettre en oeuvre pour que la biodiversité retrouve une place prépondérante dans l' écosystème du monde vivant ?

et que le rapport du GIEC qui vient d'être connu (20 mars 2023)

fait un constat catastrophique: réchauffement climatique à +2,7°C d ici la fin du siècle si les mesures de changement ne sont pas engagées très sérieusement d ici fin 2030 (c'est maintenant!)

Chaque projet doit tenir compte des défis qui se présentent à tous, citoyens -ennes, élus, entrepreneurs.Nous sommes

à un moment de bascule et nous avons la responsabilité d'y faire face .

Ce projet est le symbole de l'ancien monde qui va mourir et du modèle économique dominant qui mène l'humanité à sa perte .

JE N'EN VEUX PAS, NI POUR MOI NI POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

QUESTIONS:

La construction et l'exploitation d'une plateforme logistique pour une activité de stockage et de redistribution d'objets fabriqués ailleurs, loin ,à l'autre bout du monde n'apportera pas de richesses pour notre territoire et ne permettra pas la redynamisation industrielle vantée par notre édile.

- emploi

* chiffres affichés : 250 embauches en 5 ans .effet de communication qui s'apparente à de la voyance !, les entreprises qui occuperont les cellules sont elles connues , quelles activités : entreposage, préparation de commandes quand on sait que la politique des logisticiens (Source VOXLOG) est d'aller vers plus de robotisation et donc moins d'emplois .

Des emplois souvent intérimaires, soumis à l'activité saisonnière , peu qualifiés avec des horaires en 2x8 ou 3x8 .des conditions de travail marquées par des tâches répétitives,une surveillance numérique constante ,indicateurs de performance , peu de progression de carrière.

* quelle prospection de lieux déjà existants pouvant accueillir les activités de logistique a été faite ? Catella doit en apporter la preuve

Plusieurs plateformes construites dans la région sont à ce jour vides ex : à Blois

* obligation de communiquer sur les entreprises occupant ces plateformes .Pouvez-vous apporter la preuve des entreprises intéressées pour s'installer sur le projet Romorantin Villefranche .

- **artificialisation** d'une zone naturelle qui a une grande importance en tant que territoire vivant, où la biodiversité doit être protégée, un tel projet est en contradiction avec l'objectif "zero artificialisation nette(ZAN) d'ici 2050 , inscrit dans la loi "climat et résilience"(2021) avec obligation aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 .

* quelle recherche a été faite pour éviter de détruire ce lieu? et la zone humide

le service compétent émet des réserves et doute de la qualité de l'étude écologique .

* la règle Eviter Réduire Compenser ; comment a t elle été respectée ..ou pas

* comment va se faire la compensation de la destruction de 3,85 ha de zones humides ? déplacement d'espèces végétales Orchis pyramidal et peut être d'autres non répertoriées -étude lacunaire-

la compensation doit être opérationnelle avant le début éventuel du chantier .Qu'en est il ? Quelles mesures sont prévues ?

Quel sera le suivi ? Qui le fera , combien de temps et si les espèces déplacées ne peuvent se installer sur la nouvelle zone ?

Encore une perte pour la biodiversité et le vivant .

- **pollution**

Nuisances sonores, pollution de l'air, émission importantes de gaz à effet de serre, mise à mal du réseau routier déjà en état dégradé avec le passage de environ 200 poids lourds en plus, soit 400 aller retours et 600 véhicules légers par jour.

quel sera le coût pour la communauté, travaux de réparation du réseau routier, incidence sur les impôts locaux

Les études faites pour évaluer le trafic poids lourds sont trop anciennes et pendant Covid. Des études récentes et des prévisions correctement réalisées pour évaluer la pollution dû au trafic routier engendré et augmenté doivent être menées.

Le rapport du Giec donne l'injonction aux décideurs d'agir pour réduire les émissions de GES de 40 % d'ici 2030 et 80 % d'ici 2050.

* conséquences des multiples pollutions sonores, visuelles, air sur la santé globale de tous.

La pollution de l'air est reconnue comme cancérigène par l'OMS. L'augmentation très nette du trafic routier va entraîner l'augmentation importante d'émissions de dioxyde d'azote et de particules fines avec pour conséquence le développement de pathologies diverses, cardiaques, respiratoires ..

Pour rappel, notre territoire est un désert médical où il est bien difficile de trouver un médecin traitant, de se faire soigner.

Catella et les élus doivent répondre à toutes ces interrogations et montrer en quoi le projet répond à l'urgence climatique à laquelle l'humanité est confrontée et qui touche à sa survie.

Pour ma part, je sais dans mon coeur, mon âme et mon esprit que ce projet est nocif et ne correspond en rien aux besoins vitaux de notre territoire et ses habitants-es .il ne leur permettra pas d'avoir une meilleure qualité de vie , ce qui devrait être , par ailleurs , l'objectif de nos élus-es. Je vous remercie de prendre en compte ma contribution et de retenir dans votre analyse le caractère impératif de prise de conscience de la situation locale et globale et l'obligation d'agir sous peine de plainte pour inaction climatique .

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet , en l'assurance de ma respectueuse considération .
Genevieve DARTAU